

L'autoproduiteur est facturé selon sa puissance souscrite en mode « flat rate ». La redevance à payer est indépendante de la quantité d'énergie prélevée ou injectée et se limite à une redevance mensuelle fixe qui varie en fonction de la puissance souscrite, inférieure ou égale à sa puissance de raccordement au réseau. La durée minimale de souscription au tarif fixe pour autoproduiteur BT capable de gérer les flux d'électricité est d'une année.

Le tarif « flat rate » couvre :

- les frais d'utilisation réseau,
- les frais de gestion et d'administration ainsi que la réservation et la programmation dans les compteurs intelligents d'une puissance souscrite de prélèvement,
- la location des compteurs et les frais en relation avec l'activité de comptage dont font notamment partie l'acquisition et la mise à disposition des données de comptage, la gestion informatique et la facturation.

Pour toute information complémentaire, prière de consulter le Catalogue de services publié sur notre site internet www.ettelbruck.lu

Electricien

Nom		Cachet, signature et date
Localité		
Téléphone		

Preneur du raccordement (Propriétaire)

Signature et date	
-------------------	--

La Ville d'Ettebruck respecte la législation sur la protection des données personnelles, notamment le règlement européen 216/679 du 27 avril 2016. Les données personnelles figurant dans le présent formulaire seront uniquement traitées aux fins de traitement de la demande. Dans le cadre du règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet www.ettelbruck.lu rubrique Services Industriels ou téléphoner au numéro 81 91 81 – 221.